



## franchissement d'un feu rouge

Par **duke64**, le 11/05/2019 à 15:04

Bonjour,

je viens de recevoir un avis de contravention pour franchissement d'un feu rouge relevé par un radar automatique, je suis presque sur que ce n'est pas réel car je me méfie particulièrement de ce carrefour que je connais bien. J'ai demandé la photo mais j'ai bien peur de la recevoir au delà des 30 jours accordés pour le paiement par carte bancaire, si je règle les 90 €, est ce que je pourrai contester dans le cas ou la foto montrerait qu'il n'y a pas infraction ?

Merci par avance pour votre réponse

Par **janus2fr**, le 11/05/2019 à 15:30

Bonjour,

Si vous payez l'amende, vous reconnaissez l'infraction. Vous ne pourrez plus contester ensuite...

Par **duke64**, le 12/05/2019 à 09:37

C est malheureusement ce que je pensais ! Je vais attendre la date limite pour payer à 90€ !

Merci pour votre réponse, s'il y a eu une erreur je vous donnerai des nouvelles